

Décision DG 2025/045

DECISION PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT (CME)

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R6144-3 et suivants ;

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement ;

Vu le Règlement Intérieur de la CME ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, de l'EHPAD Départemental du Creusot et de l'EHPAD de Montcenis (Saône-et-Loire) à compter du 17 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024, affectant Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins et Coordinatrice générale des soins à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire en qualité de Coordinatrice générale des soins à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu la désignation des représentants syndicaux siégeant à la Commission Médicale d'Etablissement faite par le Comité Social d'Etablissement réuni le 25 avril 2023 ;

Vu la décision DRHAM 2024/1139 en date du 21 novembre 2024 portant proclamation définitive des résultats des scrutins des 14 et 21 novembre 2024 (1^{er} et 2nd tour) - portant élection des nouveaux membres de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Vu la décision DG 2025/019 datée du 29 avril 2025 et portant organisation polaire de l'EPSM 71 ;

Vu la décision DG 2022/020, datée du 09 mars 2022 portant nomination de Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER en qualité de chef du pôle d'activité clinique « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale » (Pôle PSA), à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu la décision DG 2023/014, datée du 07 février 2023 portant nomination de Madame le Docteur Sarah ARNOUD en qualité de cheffe du pôle d'activité clinique « Psychiatrie Infanto-Juvenile Départementale » (Pôle PIJD), à compter du 13 février 2023 ;

Vu la décision DG 2024/029, datée du 29 août 2024 portant nomination de Madame le Docteur Carmina DUMITRU en qualité de cheffe du pôle d'activité « Pôle Admissions Courts Séjours » (Pôle PACS), à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu la décision DG 2024/030, datée du 29 août 2024 portant nomination de Madame le Docteur Sophie ORLANDELLA en qualité de cheffe du pôle d'activité « Pôle de géro-psycho-psycho », à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu la cessation de fonctions de Chef de pôle du Docteur Pascal GOINEAU, chef du Pôle Réhabilitation Insertion Soins à Médiation (PRISMe), à compter du 26 août 2025, entraînant de fait la vacance de son siège au sein du Collège des membres de droit – l'ensemble des chefs de pôle d'activités cliniques et médico-techniques ;

Vu la cessation de fonctions du Docteur Laurine MARCEAU, praticien contractuel du Pôle Admissions Courts Séjours, à compter du 1^{er} juillet 2025, entraînant de fait la vacance de son siège au sein du Collège des membres élus - Représentants élus des personnels temporaires ou non titulaires et des personnels contractuels ou exerçant à titre libéral de l'établissement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La composition nominative de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

Collège des membres de droit : L'ensemble des chefs de pôle d'activités cliniques et médico-techniques

- Madame Docteur Carmina DUMITRU, Cheffe du pôle d'activité « Pôle Admissions Courts Séjours »
- Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER, Chef du Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »
- Madame le Docteur Sarah ARNOUD, Cheffe du Pôle « Psychiatrie Infanto-Juvenile Départementale »
- Madame le Docteur Sophie ORLANDELLA, cheffe du pôle d'activité « Pôle de géronto-psychiatrie »
- *Cheffe) du Pôle « Réhabilitation Insertion Soins à Médiation » - Poste vacant*

Collège des membres élus : Représentants élus des responsables des structures internes, services ou unités fonctionnelles

Titulaires :

- Monsieur le Docteur François BOULIER, Praticien Hospitalier du pôle PSA
- Monsieur le Docteur Thibault LESUEUR, Praticien Hospitalier du pôle PIJD
- Madame le Docteur Virginie VARNIER, Praticien Hospitalier du pôle PACS
- Monsieur le Docteur Matthieu TRAN VAN, Praticien Hospitalier du pôle PGP
- Madame le Docteur Julie BREMONT, Praticien Hospitalier du pôle PACS
- Monsieur le Docteur Jean-François DELESSE, Praticien Hospitalier du pôle PRISMe
- Madame le Docteur Inès LAGRANGE, Praticien Hospitalier du pôle PSA
- Madame le Docteur Nicole GUIDOT, Praticien Hospitalier du pôle PRISMe

Suppléants :

- Madame le Docteur Martina BREVET-DOHNALOVA, Praticien Hospitalier du pôle PRISMe
- 7 postes vacants, faute de candidats

Collège des membres élus : Représentants élus des praticiens hospitaliers titulaires de l'établissement

Titulaires :

- Madame le Docteur Valérie MORAND, Praticien Hospitalier du pôle PSA, **Présidente**
- 1 poste vacant, faute de candidats

Suppléants :

- 2 postes vacants, faute de candidats

Collège des membres élus : Représentants élus des personnels temporaires ou non titulaires et des personnels contractuels ou exerçant à titre libéral de l'établissement

Titulaires :

- Monsieur le Docteur Vasile-Andreï OLTEANU, Praticien Contractuel du pôle PACS, **Vice-Président**
- 1 poste vacant, faute de candidats

Suppléants :

- 2 postes vacants, faute de candidats

Collège des membres désignés : Représentants des internes comprenant un représentant pour les internes de DES de psychiatrie et un représentant pour les internes des autres spécialités et représentants des stagiaires associés comprenant un représentant pour les stagiaires associés spécialisés en psychiatrie et un représentant pour les stagiaires associés des autres spécialités

- Deux représentants des internes :

Titulaires :

- Madame Morgane DUSSAUD, Représentante des internes, pôle PRISMe
- 1 poste vacant, faute de candidats

Suppléants :

- 2 postes vacants, faute de candidats

- Deux représentants des stagiaires associés :

Titulaires :

- Madame Amira FAIDI, Représentante des stagiaires associés, pôle PACS
- Madame Emeline GUIFFO, Représentante des stagiaires associés, pôle PRISMe

Suppléants :

- 2 postes vacants, faute de candidats

ARTICLE 2 :

Assistent en outre avec voix consultative :

- Le président du directoire ou son représentant ;
- Le président de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Le praticien référent du département de l'information médicale (DIM) ;
- Le représentant du comité social d'établissement, élu en son sein ;
- Le praticien responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène ;
- Un représentant des pharmaciens hospitaliers désigné par le directeur de l'établissement ;
- Le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins.

ARTICLE 3 :

Assistent le Président du Directoire :

Le président du directoire peut se faire assister de toute personne de son choix.

Sont conviés en qualité d'invités permanents :

- Les membres de l'équipe de direction ou leurs représentants en cas d'absence ;
- Le médecin du travail ;
- Un représentant de la CSIRMT ;
- Le responsable du service qualité et gestion des risques ;
- Un représentant du collège des psychologues.

ARTICLE 4 :

La présente décision prend effet au 10 septembre 2025 et annule toute décision prise préalablement sur le sujet.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera affichée dans le hall du bâtiment de l'administration et sera diffusée sur le site Internet de l'Etablissement.

Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérécourse citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 09 septembre 2025

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN



Diffusion :

- Membres de la CME
- Registre des décisions